

SERVITEURS DE LA PAROLE

Analysant les causes de la déchristianisation actuelle, le Chanoine Boulard, après l'abbé Godin, ne craint pas d'affirmer que la responsabilité la plus profonde incombe à l'insuffisance de la prédication. Enseignement qui a manqué à la fois de force évangélique et de réalisme. Cette enquête met le doigt sur une *crise* : un manque de confiance dans la Parole de Dieu comme instrument de la venue du Règne. C'est devenu un lieu commun que de dénoncer une pratique culturelle qui se sclérose faute d'évangélisation. Il faudrait peut-être craindre le risque opposé : une insistance telle sur la préparation du terrain qu'elle devienne méfiance vis à vis de la prédication. S'il est un point où la réflexion chrétienne est amenée à s'interroger, c'est celui du *rôle de la Parole dans la construction de l'Eglise*.

En même temps, notre époque connaît une ardente soif de Parole de Dieu. Un laïc a pris conscience de cette soif à travers son témoignage et ses engagements. Et le Pape Pie XII lui rappelait combien ses exigences étaient légitimes :

« Le laïc a droit à recevoir des prêtres tous les biens spirituels, afin de réaliser le salut de son âme et de parvenir à la perfection chrétienne : quand il s'agit des droits fondamentaux du chrétien, il peut faire valoir ses exigences ; c'est le sens et le but même de la vie de l'Eglise qui est ici en jeu, ainsi que la responsabilité devant Dieu du prêtre comme du laïc ».

Le laïc éveillé à la détresse spirituelle des hommes se sent lui-même *responsable* de la Parole de Dieu. La Parole qu'il reçoit de l'Eglise, il doit la transmettre à ceux qui sont

sans Christ et sans espérance dans le monde. Les papes, tout récemment encore Jean XXIII, n'ont cessé de rappeler cette mission du chrétien :

« Tout chrétien doit être convaincu de son devoir fondamental et primordial d'être témoin de la vérité à laquelle il croit et de la grâce qui l'a transformé... Il ne serait même pas nécessaire d'exposer la doctrine, si notre vie était suffisamment rayonnante ; pas nécessaire non plus de recourir à la parole si nos œuvres portaient témoignage. Il n'y aurait plus de païens si nous nous comportions en vrais chrétiens ».

Ce deuxième fait, l'éveil du laïc à ses responsabilités apostoliques, pose un second problème à la conscience chrétienne : si l'Eglise est construite par la Foi qui vient de la Parole et par les sacrements de la Foi, quels sont, dans l'Eglise, ceux qui ont *mission d'annoncer l'Evangile* ? Les laïcs ont-ils part à une mission qui a été confiée par le Seigneur à ses Apôtres et à leurs successeurs ?

I. LA PAROLE DANS L'EDIFICATION DE L'EGLISE

La mission confiée aux apôtres

Le Règne de Dieu, c'est Jésus-Christ crucifié et ressuscité : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre » (*Matth.*, 28, 18). Le Seigneur, assis à la droite du Père et constitué tête de son peuple comme de l'Univers, a puissance de se soumettre tout être et de tout remplir de sa Gloire. Cette soumission au Règne de Dieu est celle des âmes à la Vérité qui les libère. Elle s'accomplit par une Parole qui appelle une liberté à se donner dans la foi. Elle se consomme dans la communion à la Mort et à la Résurrection de Jésus commencée dès le baptême. C'est ainsi que le Règne est désormais proclamé dans le monde jusqu'à ce que le Fils vienne pour remettre la royauté au Père. A ses apôtres réunis, prémices du nouveau Peuple de Dieu, Jésus confie la Parole et les Signes de la Nouvelle Alliance, celle qui s'étend à toute la multitude des peuples : « Allez, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit ». Désormais, Dieu établit son Alliance avec les hommes en cette

Eglise qui est Jésus répandu et continué, par ces Serviteurs de la Parole et ces intendants du Mystère : « Et moi, je suis avec vous pour toujours, jusqu'à la fin du monde ».

L'Eglise apostolique n'a pas compris autrement ce testament du Seigneur. Les premiers chapitres des *Actes des Apôtres* décrivent une communauté suscitée et nourrie par la Parole, s'emmembrant au Christ par le Baptême et la fraction du pain. Ils nous montrent les Apôtres soucieux de se réserver avant tout pour l'enseignement et la prière, intimement liée aux assemblées eucharistiques. Déjà nous voyons la Parole vivante faire face, en se diversifiant, aux besoins d'un Corps qui croît. Dans une première étape, elle est missionnaire. Elle proclame la Bonne Nouvelle de Dieu réalisant ses promesses en Jésus et elle appelle les hommes à la conversion. Devant les juifs, qui ont les Ecritures, elle est « témoignage » porté à la fidélité de Dieu qui réalise sa parole. Et devant les païens, elle est proclamation (*kérygme*) du dessein universel de salut que Dieu entretient sur le monde, autant qu'invitation urgente « à abandonner les idoles pour servir le Dieu vivant et vrai, dans l'attente de son Fils qui viendra des Cieux, qu'il a ressuscité des morts, Jésus, qui nous délivre de la colère qui vient » (1 *Thess.*, 1, 9-10 ; cf. *Actes*, 17, 22-31). Cette phase missionnaire de la prédication apostolique est polarisée par le Baptême qui agrège au Peuple nouveau (cf. *Actes*, 2, 41 ; 8, 26-40 ; 10, 34-48). La foi des convertis a besoin d'être alimentée. La communauté appelée par la Bonne Nouvelle doit être édifiée par l'enseignement apostolique. La Parole poursuit la conversion provoquée par la Parole. La communauté de Jérusalem est assidue à l'enseignement des témoins (*Actes*, 2, 42). Il suffit de parcourir les premiers documents de la catéchèse chrétienne, évangiles ou épîtres, pour pénétrer un peu dans cet enseignement : il a le souci d'exposer les événements du Salut en conformité avec les Ecritures, d'appliquer les préceptes du Maître aux situations différentes de la vie des baptisés, de garder et de transmettre les traditions qui structurent la foi et la vie chrétienne. Nouvelle étape de la Parole qui semble plus liée à l'Assemblée eucharistique : *Actes*, 2, 42 rapproche déjà enseignement et

fraction du pain ; 20, 7-13 confirme le lien intime entre parole et fraction du pain (cf. *Luc*, 24, 13-25). Si la liturgie chrétienne est l'héritière de la liturgie synagogale, ce rapport n'a rien que de très normal.

Ainsi, dès ses origines, la vie de l'Eglise dépend d'une Parole qui la rassemble au milieu des païens, d'une Parole qui la nourrit par la pénétration de la Bonne Nouvelle et par la communion à la Loi du Christ. Parole polarisée, en sa première étape, par le Sacrement qui fait naître le peuple de Dieu et, en sa seconde étape, par le Sacrement qui le fait croître à la taille de l'Amour du Pasteur donnant sa vie pour rassembler les fils de Dieu dispersés par le monde. Parole à la fois évangélique et réaliste en cette double étape : en sa phase missionnaire, elle n'est appel à la conversion que parce qu'elle annonce d'abord le Sauveur ; en sa phase catéchétique, elle ne poursuit la conversion du cœur qu'en se référant continuellement au Mystère. De la fidélité à cette Parole, les Apôtres se sentent les garants. Non seulement ils se dégagent de toute autre tâche plutôt que de faillir à celle qu'ils regardent comme primordiale (*Actes*, 6, 2-4 ; cf. *1 Cor.*, 1, 14-17), mais ils exercent une vigilance sur l'évangélisation (*Actes*, 8, 14 ; 9, 32 ; 11, 22). Paul aura le souci, tout apôtre qu'il soit, de confronter son Evangile avec celui de Jérusalem « de peur de courir pour rien » (*Gal.*, 2, 2), de se situer fidèlement dans la ligne des traditions reçues. La Parole du Seigneur est un dépôt auquel on ne doit rien changer (*1 Tim.*, 6, 20 ; *2 Tim.*, 1, 12-14 ; cf. *Apoc.*, 22, 18-19). Sans doute les Douze partagent-ils leur mission de prêcher l'Evangile avec d'autres « apôtres », dont Paul et Barnabé, avec les diacres que nous voyons évangéliser la Samarie et pousser jusqu'à Antioche, avec bien d'autres serviteurs de la Parole. Ils ont à l'égard de cette Parole, autour de Pierre, une mission qui n'appartient qu'à eux. Ils sont les témoins qui ont vécu avec le Seigneur depuis le baptême de Jean jusqu'au jour où il a été enlevé (*Actes*, 1, 21-22). Jusqu'à la fin des temps, la foi de ceux qui croiront, sur ce témoignage, se référera à ce qu'ils ont entendu, ce qu'ils ont vu de leurs yeux, ce qu'ils ont palpé de leurs mains,

du Verbe de vie (*1 Jean*, 1, 1). Une chaîne commence dont ils sont le premier maillon infrangible.

Le temps de la Parole après le témoignage apostolique

Ces témoins vont bientôt disparaître. L'Eglise se rend compte qu'un moment unique de son histoire vient de passer, qu'elle ne revivra plus : le temps des fondations. Elle est sûre aussi que la Puissance de la Parole demeure active en elle pour le salut de quiconque croit. Et toute servante qu'elle soit, elle est certaine que l'Esprit la garde dans la fidélité à la Parole reçue des témoins.

L'Eglise reconnaît que l'ère des témoins fut un moment privilégié. Sa foi repose sur ceux qui ont été les témoins, choisis par Jésus, de sa Résurrection (*Actes*, 1, 22 ; 2, 32 ; 3, 15 ; 4, 33 ; 5, 32 ; 10, 39-42 ; 13, 31 ; 22, 15), ceux qui l'ont suivi depuis le jour où il proclamait la venue du Royaume. Le cas de Paul est un peu unique, mais, s'il n'a pas connu Jésus « dans sa chair », il l'a vu dans sa Gloire de Ressuscité, comme les Douze (*1 Cor.*, 15, 8). Ce fondement des Apôtres est celui d'un témoignage collectif donné sous l'autorité de Pierre. Chaque fois que le chef des Douze prend la parole, il proclame : « Nous en sommes tous témoins... Nous ne pouvons pas ne pas publier ce que nous avons vu et entendu » (*Actes*, 2, 32 ; 3, 15 ; 4, 20 ; 10, 39). Et il sait qu'en définitive, le seul témoin, parlant par la bouche du corps apostolique, est l'Esprit-Saint lui-même qui confond le monde de son péché, de la justice de Dieu et du jugement du Prince de ce monde : « Nous sommes témoins de ces choses, nous et l'Esprit-Saint que Dieu a donné à ceux qui lui obéissent » (*Actes*, 5, 32 ; cf. 15, 28 ; *Luc*, 12, 11-12 ; *Jean*, 15, 7 s.). L'assurance de l'Apôtre, ministre de l'Alliance Nouvelle, ne réside pas en sa propre force qui n'est que faiblesse et faillibilité : elle vient de l'Esprit qui scelle cette Alliance (*2 Cor.*, 3, 4 s. ; cf. *1 Cor.*, 2, 10 s.). L'Esprit fait venir le Règne dans les cœurs par la Parole qu'il inspire et qu'il soutient dans sa fidélité.

Autre fait qui renforce la conviction de l'Eglise dans ce moment privilégié de la Parole : la naissance d'un *Evangile écrit* prolongeant et cristallisant la voix vivante. Les témoins

consignent eux-mêmes leur « évangile » et le développent dans des lettres ou dans des récits que garantit l'Esprit-Saint qui témoignait par eux : tels les lettres de Pierre ou de Paul, l'évangile de Matthieu ou celui de Jean. Dans d'autres cas, l'Esprit inspire et assiste de sa vérité des disciples des témoins, tels ce Jean-Marc qui fut un auxiliaire qualifié de la prédication apostolique (*Actes*, 13, 5) ou ce Luc qui entreprit, avec tant de scrupule, d'écrire l'exposé suivi de la course de la Parole de Nazareth à Rome (*Luc*, 1, 1-4). L'Eglise voit dans ces écrits du Nouveau Testament une autre manifestation de ce printemps de l'Esprit qui marqua l'époque apostolique. Désormais, lorsqu'il s'agira de défendre le dépôt ou de l'exposer, c'est vers ces Ecritures, accomplissant la Loi et les Prophètes, qu'elle se tournera. Elle reste dans le monde, jusqu'à la fin des temps, une voix vivante et permanente qui garde et qui propose (« *custos et magistra* ») la Révélation contenue dans la Lettre envoyée par Dieu aux hommes. Elle n'est pas au-dessus de cette Parole : elle n'est que la Servante, assistée par l'Esprit, qui manifeste ce dépôt. « Les calvinistes, rétorque Bossuet au ministre Paul Ferry, se persuadent que cette doctrine que nous enseignons, de l'infaillibilité de l'Eglise, tend à la faire juge souveraine même de l'Ecriture divine ; mais ils sont bien éloignés de notre pensée. Je ne dispute point en ce lieu si l'Ecriture Sainte est claire ou obscure ; il me suffit que nous confessons tous d'un commun accord, que c'est sur le sens de cette Ecriture que toutes les questions ont été émues. Nous ne disons donc pas que l'Eglise soit juge de la parole de Dieu, mais nous assurons qu'elle est juge des diverses interprétations que les hommes donnent à la sainte parole de Dieu, et que c'est à elle qu'il appartient, à cause de son autorité magistrale, de faire le discernement infaillible entre la fausse explication et la véritable ».

« Une fois pour toutes », les témoins ont déposé. « Une fois pour toutes » leur déposition a été consignée. Mais de Jérusalem jusqu'aux extrémités de l'Univers, de l'Ascension au retour du Seigneur, la Parole de Dieu doit croître (*Actes*, 6, 7 ; 12, 24 ; 19, 20). La petite semence de

l'Évangile doit produire le grand arbre qui, en ses rameaux attirera les oiseaux venus des quatre vents de l'horizon (*Matth.*, 13, 31-32 ; cf. *Jean* 12, 24. 32). La mission apostolique doit se survivre. Le geste de la Cène doit se perpétuer par le sacerdoce de la Nouvelle Alliance, afin que la mort du Seigneur soit proclamée jusqu'à ce qu'il vienne. Avant de prendre part au Repas du Seigneur, il faut que la Parole naisse et vive dans le cœur du chrétien, qu'il confesse que « Jésus est Seigneur ». « Et comment croire sans entendre ? Et comment entendre sans prédicateur ? Et comment prêcher sans être d'abord envoyé ? » (*Rom.*, 10, 9 s.). L'Apôtre, qui rappelle aux Corinthiens la place de l'Eucharistie dans la communauté qu'il a fondée, exprime son Sacerdoce comme une liturgie de la Parole qui offre à Dieu le cœur des hommes : il est « prêtre du Christ Jésus pour les païens, célébrant l'Évangile de Dieu, afin que les païens deviennent une offrande agréable, sanctifiée dans l'Esprit-Saint » (*Rom.*, 15, 16).

L'Apostolat comme service du Verbe doit se perpétuer dans l'Église tant que « se rassemblent dans l'unité les enfants de Dieu dispersés ». Pour que les nations deviennent disciples du Sauveur du monde, il faut qu'elles entendent la voix du Maître, qu'elles se chargent de son joug et se mettent à son école. La présence du Maître réclame une *Église enseignante* : les successeurs des Apôtres seront, avant tout, des Pasteurs qui appellent les brebis au Salut et des docteurs de la foi. A leurs pieds, les chrétiens sont ceux qui écoutent la Parole et la gardent : *l'Église enseignée*. « Le Christ Notre-Seigneur a confié aux Apôtres et par eux à leurs successeurs la vérité qu'il a apportée du Ciel ; il a envoyé les Apôtres, comme il a été envoyé lui-même par le Père (*Jean*, 20, 21) pour qu'ils enseignent à toutes les nations tout ce qu'ils avaient eux-mêmes appris du Seigneur (*Matth.*, 28, 19-20). Les Apôtres ont donc été de droit divin établis dans l'Église vrais docteurs et maîtres. A côté des successeurs légitimes des Apôtres, c'est-à-dire le Pontife romain pour l'Église universelle et les évêques pour les fidèles confiés à leurs soins (canon 1326), il n'y a pas dans l'Église d'autres maîtres de droit divin ; mais eux-mêmes, et

surtout le Maître suprême de l'Eglise et vicaire du Christ sur la terre, peuvent faire appel pour leur fonction magistrale à des collaborateurs ou conseillers et leur déléguer le pouvoir d'enseigner, soit à titre extraordinaire, soit en vertu de l'office qu'ils leur confèrent (canon 1328) » (PIE XII, *Discours aux Evêques*, 31 mai 1954).

Les successeurs de Pierre et des Douze reçoivent la Parole du salut et le témoignage apostolique comme un *dépôt* qu'ils doivent conserver fidèlement. Cette transmission de la Parole n'est pas la garde d'un bijou de famille, ni d'un trésor inerte. C'est la croissance d'une graine qui développe ses virtualités. Elle exige une continuelle confrontation avec les besoins des hommes et leurs problèmes. A travers cette défense de l'Evangile contre les déviations possibles et cette exposition de la foi de l'Eglise apostolique, c'est encore la voix du Maître qu'entend le disciple du xx^e siècle : « Qui vous écoute m'écoute, qui vous rejette me rejette et qui me rejette rejette Celui qui m'a envoyé » (*Luc*, 10, 16). A Pierre qui transmet le dépôt et l'explique solennellement, comme témoin à la face du monde, comme aux successeurs du Collège apostolique unis ensemble dans le témoignage de Pierre, est assurée l'*assistance* de l'Esprit-Saint qui rappelait aux Douze ce que Jésus leur avait dit et les conduisait vers la vérité tout entière (cf. *Jean*, 14, 25-26). Le témoignage de l'Eglise enseignante, à ce degré solennel qui est celui du Magistère extraordinaire gardant et professant le dépôt, demeure le témoignage de l'Esprit-Saint rendu à la Vérité de Dieu qui sauve les hommes par la Parole de son Fils (cf. *Jean*, 15, 26-27).

Mais il n'est pas question de limiter le témoignage de l'Esprit ni le service de la Parole à ces moments très graves dans l'histoire du Royaume. Chaque jour, l'Eglise doit annoncer la Bonne Nouvelle là où elle n'est point parvenue ; à chaque instant, la vie des chrétiens doit être confrontée à l'Evangile. La servante du Verbe ne garde si fidèlement la Parole que pour la donner aux hommes. Sans cesse, l'Eglise est appelée à répondre par l'Evangile, aux questions d'une humanité qui croît ; sans cesse, elle est appelée à faire face

à des besoins nouveaux : elle doit imaginer de nouvelles formes du même témoignage ; elle presse tous ses fils de témoigner avec elle. Quand le plus petit d'entre eux, devant son tour à l'usine, découvre une nouvelle voie d'accès à l'Évangile, jusqu'au plus profond de la pesanteur et des aspirations du cœur humain, en lui, le même Esprit rend témoignage. qui parlait par la bouche de Pierre le matin de Pentecôte et qui, par Paul, convoquait toutes les nations au Christ Jésus. Le témoin muet, qui ne peut plus proclamer que par sa vie, en est certain, parce que Pierre continue à parler et qu'avec lui, il ne fait qu'un seul cœur et qu'une seule âme, parce que son témoignage de chaque jour est en communion avec celui de ceux qui gardent le dépôt.

II. LES SERVITEURS DE LA PAROLE

Diversité des ministères dans une œuvre commune

Du centre de l'Église, la Parole doit tomber dans le sillon du monde. Et dans ce terrain, la Parole doit pousser des racines. Des lèvres de l'Apôtre, elle atteint le cœur de l'homme, où elle fait lever la foi et elle monte sur les lèvres du chrétien qui, à son tour, proclame la Bonne Nouvelle. La manière d'enseigner de Dieu, constate Bossuet après saint Augustin, « ne consiste pas seulement dans la démonstration de la Vérité, mais dans l'infusion de la Charité ; elle ne fait pas seulement que vous sachiez ce qu'il faut aimer, mais que vous aimiez ce que vous savez... De sorte que ceux qui sont véritablement de l'école de Jésus-Christ le montrent bientôt par leurs œuvres ». La Parole de l'Apôtre est au service du témoignage du chrétien. Un témoignage qui se manifeste sous deux formes : celui de son amour et de sa vie donnée pour ses frères ; celui d'une foi affirmée par l'invocation du Seigneur et confessée devant les hommes (*Rom.*, 10, 9-13). Le chrétien doit être toujours prêt à témoigner devant quiconque lui demande raison de l'espérance qui est en lui (*1 Pierre*, 3, 15). Mais il sait que, la plupart du temps, dans un monde sans Dieu, sans Christ, sans espérance, cette confession du Christ crucifié n'est possible que si d'abord le témoignage de la vie a ouvert la voie : « A ceci

nous avons connu l'Amour : celui-là a donné sa vie pour nous. Et nous devons, nous aussi, donner notre vie pour nos frères » (1 Jean, 3, 16). Finalement, le monde reconnaîtra la venue du Sauveur dans le témoignage de l'amour (Jean. 17, 20 s.).

Ainsi le service de la Parole, au sein du monde où se rassemble le Peuple de Dieu, se diversifie dans le témoignage de l'Apôtre qui a mission de convertir et d'affermir ses frères et dans le témoignage du chrétien qui ne peut pas ne pas parler. L'enseignement de l'Apôtre est pour l'Amour et la confession du chrétien. La voix de l'Apôtre comme celle du chrétien retentiront et dans l'Eglise et dans le monde. Tout baptisé et confirmé qui confesse sa foi et fait fructifier la Parole implantée en lui édifie la communauté à laquelle il appartient. Tout Apôtre auquel est confié le message du salut ne peut pas ne pas être hanté par ceux qui n'ont pas entendu la Bonne Nouvelle. Et cependant, étant donnée la situation de l'un et de l'autre, celle de l'Apôtre dans la vie actuelle de l'Eglise et celle du chrétien dans le monde, il semble que la parole de l'Apôtre soit plus accessible à ceux qui ont déjà accueilli la Parole, tandis que celle du chrétien prendra un accent plus résolument missionnaire. Mais doit-on se résoudre à cette situation ? Comment comprendre les responsabilités respectives de l'Apôtre et du chrétien vis-à-vis de la Parole de Dieu ?

Les successeurs des Apôtres et leurs coopérateurs hiérarchiques

Aux Apôtres, les *Evêques* succèdent comme Pasteurs du troupeau. A ce titre, ils sont d'abord serviteurs de la Parole. Ils doivent la transmettre comme un appel à ceux du dehors et comme une nourriture à ceux du dedans. Serviteurs de la Parole, ils le sont, non seulement pour ceux qui appartiennent déjà au troupeau, mais aussi pour ceux qui ne sont pas de l'enclos comme pour ceux qui se sont perdus loin de la bergerie. *Docteurs de la foi* vis-à-vis de l'Eglise du Christ qui leur est confiée, ils sont les *chefs de l'évangélisation* des non-chrétiens sur le même territoire (cf. canon 1327 § 2 ; 1350 § 1). Au collège apostolique, sous l'autorité de Pierre, succède

le *collège épiscopal*, sous l'autorité du successeur de Pierre. Les Apôtres furent envoyés aux nations et non seulement à des églises particulières : ils devaient la Parole aux Gentils comme aux Juifs, aux Barbares autant qu'aux Grecs. Uni autour de son chef, le collège épiscopal garde la responsabilité de *l'évangélisation du monde* : au-delà du souci quotidien de leur église, les successeurs des Apôtres doivent brûler d'une hantise incessante : que l'Évangile soit annoncé à tous.

A cette mission, les successeurs des Apôtres appellent à collaborer les *prêtres* qui participent, avec eux, au seul Sacerdoce de Jésus-Christ : « L'office propre et primordial du prêtre fut toujours et demeure d'offrir le sacrifice » (Pie XII, *Discours*, 2 novembre 1954), tandis que le pouvoir d'enseigner est le propre du Pape et des Evêques. En lui confiant la charge d'une partie de son troupeau (juridiction), l'Evêque demande au prêtre de le paître fidèlement dans la Parole de Dieu. Cependant cette mission de convertir les hommes au Christ par la prédication se trouve, chez le prêtre, en rapport très intime avec son pouvoir d'offrir le Sacrifice. Chaque fois qu'il prononce les Paroles de Jésus sur la coupe : « Ceci est mon sang, le sang de la nouvelle Alliance, versé pour la multitude », le prêtre ne peut pas ne pas être hanté par ceux qui n'ont pas encore été convoqués à la table du Seigneur. Même s'il offre seul le sacrifice, dans un ermitage du désert comme Charles de Foucauld, ou s'il le célèbre en dehors d'une charge pastorale, comme le trappiste en son monastère, il reste en même temps un officiant de l'Évangile au milieu des païens, ne serait-ce que par le feu de sa charité ou la contagion de son exemple qui déjà appellent les hommes à la Communion. Le lien de la Parole à l'Eucharistie est si étroit que l'Evêque se dispensait rarement de prononcer lui-même l'homélie et que l'Église, en son Droit, a réservé la faculté de prêcher dans le cadre de l'Église aux seuls prêtres et diacres, les laïcs même religieux étant exclus (canon 1342). Uni autour de l'Evêque dans l'offrande de l'Eucharistie, le *collège sacerdotal*, le « presbyterium », partage avec lui les soucis de l'évangélisation et de la catéchèse, soucis qui, par la structure présente des groupes sociaux, doivent déborder les horizons étroits de la

paroisse. Chaque prêtre qui prend au sérieux le ministère de la Parole se doit de penser et d'agir dans la perspective d'un ensemble. Il n'est plus possible que la Parole de Dieu ait sa pleine force si elle ne reflète la charité d'une équipe paroissiale, d'une équipe diocésaine au service de l'Évangile.

Tel est l'*apostolat hiérarchique* que Pie XII, en son discours au deuxième Congrès mondial de l'Apostolat des laïcs (5 octobre 1957) a distingué si nettement de l'apostolat laïc. Si le diaconat recevait une nouvelle extension dans l'Église, peut-être verrions-nous le ministère de la Parole prendre de nouvelles formes : il suffit de penser à une expérience comme celle que tente l'Église orthodoxe de Grèce en prolongeant la présence de l'Église dans les quartiers par l'action des diacres, pour entrevoir les possibilités d'évangélisation et de catéchèse entr'ouvertes par un renouveau du diaconat que l'Église permet de souhaiter.

L'apostolat hiérarchique restreint-il la mission du prêtre à la prédication au sein de l'assemblée liturgique, à la catéchèse des enfants et des adultes, à la formation doctrinale d'apôtres laïcs ? Faut-il réserver l'*annonce missionnaire* de l'Évangile aux laïcs qui sont plongés dans le monde non chrétien ? Rien ne permet de poser un pareil dilemme si l'on se souvient que le Collège apostolique fut envoyé aux nations et si l'on prend au sérieux ce qu'affirmait encore récemment le Pape Jean XXIII dans son encyclique sur les missions : partout où elle s'implante, l'Église doit être présente et active avec toute sa structure organique, hiérarchie et laïcat. Ce serait encore oublier la mission, voulue par l'Église, du *prêtre-religieux* déchargé de toute tâche paroissiale pour demeurer plus disponible au service de la mission d'évangélisation du Corps épiscopal. Mais il faut souligner, avec autant de force, que le prêtre est présent à cette étape missionnaire de l'implantation de l'Église pour l'Évangile et pour l'Eucharistie. Pour un temps peut-être, une équipe sacerdotale missionnaire vivra la vie cachée du grain de blé au creux du sillon : elle prépare ainsi le temps de la Parole par le témoignage de son amour. Tôt ou tard, si le Royaume demeure son but, il faudra que la

Parole illumine cette présence. Pareillement, en ces moments de réveil missionnaire des communautés que sont les « *missions à l'intérieur* », il ne saurait être question de restreindre la tâche du missionnaire à une prédication à l'église ou à un éveil de militants. Il existe sans doute des urgences et des charismes. Comment, en ce temps fort d'annonce du Royaume, l'Eglise n'aurait-elle pas le souci d'atteindre plus directement ceux du dehors, au moins ceux qui attendent, plus ou moins consciemment, le Sauveur ?

L'apostolat des laïcs

Le pouvoir d'enseigner avec autorité a été confié aux seuls Apôtres. Dans le Royaume, seuls ils sont docteurs : les chrétiens sont des *disciples*. Mais les Papes eux-mêmes nous mettent en garde contre une *fausse interprétation* de cette structure de l'Eglise : « Ce serait méconnaître la nature réelle de l'Eglise et son caractère social que de distinguer en elle un élément purement actif, les autorités ecclésiastiques, et, d'autre part, un élément purement passif, les laïcs. Tous les membres de l'Eglise sont appelés à collaborer à l'édification et au perfectionnement du Corps mystique du Christ. Tous sont des personnes libres et doivent donc être actifs » (Pie XII, *Discours au deuxième Congrès mondial de l'apostolat des laïcs*, 5 octobre 1957). Ces membres doivent être traités en « causes secondes », à la manière dont le Créateur et Seigneur use des êtres raisonnables : les docteurs doivent suggérer les initiatives, les accueillir de bon cœur, les approuver avec largeur de vue. « Dans les batailles décisives, c'est parfois du front que partent les plus heureuses initiatives. L'histoire de l'Eglise en offre d'assez nombreux exemples » (Pie XII, *Discours au premier Congrès mondial de l'Apostolat des laïcs*, 14 octobre 1951). « La hiérarchie ecclésiastique n'est pas toute l'Eglise, elle n'exerce pas son pouvoir de l'extérieur à la manière d'un pouvoir civil, par exemple, qui traite avec ses subordonnés sur le seul plan juridique. Vous êtes membres du Corps mystique du Christ, insérés en lui comme dans un organisme animé par un seul Esprit, vivant d'une même vie. L'union des membres avec la tête n'implique nullement qu'ils renoncent à exercer

leurs fonctions : bien au contraire, c'est de la tête qu'ils reçoivent sans cesse l'impulsion, qui leur permet d'agir avec force et précision, en parfaite coordination avec tous les membres, pour le profit du corps entier » (Pie XII, *Allocution à l'Union mondiale des Organisations féminines catholiques*, 29 septembre 1957).

Le chrétien n'est pas sans responsabilité à l'égard de la Parole de Dieu. La Parole qu'il reçoit des Docteurs de la foi, il doit en témoigner comme disciple. « L'élan apostolique appartient essentiellement à la foi chrétienne : en effet, chacun est tenu de diffuser autour de lui sa foi, tant pour instruire et confirmer d'autres fidèles que pour repousser les attaques des infidèles, spécialement en des temps comme le nôtre, où l'apostolat est un devoir urgent vu les circonstances difficiles où se trouvent l'humanité et l'Eglise » (Jean XXIII, *Encyclique sur les Missions*). La responsabilité du chrétien vis-à-vis de la Parole plonge ses racines au plus profond de son être de *baptisé* et de *confirmé*. L'Amour qui est né en lui brûle de se donner. Le baptême fait du chrétien le membre d'un corps qui doit croître dans le monde : il est appelé, par son incorporation à l'Eglise, à contribuer à cette croissance. La confirmation, qui fait entrer cette vie en son âge adulte, donne au baptisé la force de confesser publiquement sa foi et de mener le combat de la foi dans le monde. Mais à quelle forme d'apostolat le laïc est-il habilité ?

Tous sont appelés au témoignage de l'amour, à ce que Pie XII appelle « *l'apostolat de l'exemple* ». Il est déjà communication de l'Evangile, pourvu que cette charité soit autre chose qu'une ardeur superficielle et un prosélytisme intempestif : présence aux autres qui exige attention, compétence, exercice des vertus morales. Dès lors que ce témoignage est porté dans le monde, il ne peut s'accomoder de ce qui, en ce monde, est *obstacle* au dessein du salut et, au premier chef, il ne peut accepter ce qui défigure l'image divine qui se reflète sur le visage de tout homme. La charité du témoin va prendre les formes d'une action dans tous les domaines de la vie humaine où le péché de l'homme s'oppose à la liberté des enfants de Dieu, depuis l'action temporelle dans le monde du travail jus-

qu'à une action politique en faveur des pays sous-développés. La conscience du laïc, en ce domaine profane, devient le lieu où déjà la lumière de l'Évangile se révèle à un monde sans Christ. Par son action s'opère une « *consécration du monde* » ; la plénitude du Christ remplit l'univers. Sous un autre aspect, cette action qui procède de la Parole prépare les voies de la Parole, en déracinant les épines qui risquent de l'étouffer et en préparant le terrain. Ainsi polarisée par la conversion des cœurs à Jésus-Christ, par une transformation des milieux et des mentalités, cette action appartient à l'ordre de l'évangélisation : on peut l'appeler avec certains une « *pré-évangélisation* ».

La mission du laïc s'arrête-t-elle au seuil de l'Évangile ? Baptême et confirmation n'habilitent pas seulement à un apostolat de l'exemple. Ils exigent la « confession de la foi ». Quand l'exigent-ils ? Il ne faut pas entendre seulement par ce mot la situation du martyr, confesseur de la foi, mis en demeure d'opter pour ou contre Jésus-Christ. L'amour qui, par la foi, envahit le témoin l'oblige à témoigner sa foi, à en faire part chaque fois que le salut du prochain le demande. Le cas des *parents* est patent : par le sacrement de mariage. Dieu les appelle à collaborer à l'expansion de l'Église, à initier leurs enfants à la vie de la grâce et à leur transmettre la foi. Lorsque l'Église accepte des *parrains et marraines*, elle les reconnaît comme « répondants » (*sponsors*) de l'éveil de l'enfant à la vie de la foi, au cas où les parents seraient déficients. Ces faits traditionnels montrent bien que l'Église reconnaît au chrétien une responsabilité vis-à-vis d'un enseignement de la foi. Dans le contexte d'un monde qui se déchristianise, où la foi est largement mise en question, ne faut-il pas élargir ces cas et voir dans cette situation un appel adressé à un nombre croissant de fidèles, bien formés, il va sans dire, à confesser leur foi en prenant part à la catéchèse ? Le témoignage, sous cette forme très explicite, devient une responsabilité, non de quelques spécialistes, mais de la communauté chrétienne face à un monde déchristianisé. Les XII^e et XIII^e siècles ont vu surgir des groupes apostoliques qui se proposaient de donner, avec le témoignage d'une vie évangélique, la Parole de Dieu sous

forme d'exhortation à la conversion. L'Eglise a su les accueillir. L'Eglise du XX^e siècle serait-elle moins prête à accueillir une collaboration des laïcs à une tâche qui ne requiert plus seulement une exhortation à vivre chrétiennement, mais bel et bien une proclamation de tout l'Evangile et une confession de la foi ? Les appels récents des Papes prouvent suffisamment le contraire.

Toutefois lorsqu'il s'agit d'enseigner, d'expliquer le dépôt de la foi, cette tâche ne saurait être accomplie en dehors du Magistère, en totale indépendance vis-à-vis de l'Eglise enseignante. Par le fait même de son baptême et de sa confirmation, tout baptisé peut sans doute se considérer comme « en mission » dans le monde. Parents chrétiens, parrains et marraines reçoivent également cette mission du fait même des responsabilités qu'il assument. Le cas du *catéchiste* est déjà différent : il est chargé par l'Eglise d'une mission d'enseignement et il l'accomplit à l'intérieur d'une institution soumise au contrôle des pasteurs (mission, paroisse, catéchuménat). De même le *laïc théologien* ne peut enseigner sans une *mission* de l'Eglise et il ne peut publier sans l'approbation explicite du Magistère ecclésiastique. Il semble donc que le laïc, qui se sent appelé de par le dynamisme de sa foi et de sa charité, à collaborer à la mission apostolique de l'Eglise, au sens strict du terme, c'est-à-dire à l'enseignement de la foi, ne puisse l'accomplir sous une forme continue et publique, sans un mandat de la hiérarchie.

Quand il s'agit d'*apostolat organisé*, qui revêt également valeur publique dans l'Eglise, la mission de l'Evêque, chef de l'évangélisation, est également requise. C'est le cas des mouvements d'Action Catholique. Pie XII distingue même entre la reconnaissance de tel ou tel mouvement sur le plan national ou international et le mandat que lui confie l'Evêque pour une tâche déterminée et pour une durée fixe ou indéterminée, sans lequel il ne saurait remplir sa tâche (*Discours au deuxième Congrès mondial de l'Apostolat des laïcs*, 5 octobre 1957). On comprend fort bien cette exigence, même si le mouvement d'Action Catholique, à la limite, n'assurait que l'animation évangélique d'une action d'ordre temporel. Car cette animation

procéderait d'une vision chrétienne sur le monde, appartenant encore au dépôt de la foi, et elle viserait une tâche évangélique, ressortissant à la mission de l'Eglise. L'action du mouvement, ses prises de positions, engagent l'Eglise tout entière : sa mission doit s'inscrire dans une continuité avec la mission que les Apôtres ont reçue du Sauveur.

*
* *

Apostolat hiérarchique et apostolat des laïcs se complètent sans se confondre comme la mission des Docteurs et celle des disciples. L'évêque et le prêtre sont les Serviteurs d'une Parole qui doit retentir jusqu'aux extrémités du monde comme elle doit évangéliser les couches les plus profondes du cœur de l'homme. Même lorsqu'il s'adresse à l'Assemblée eucharistique. le Serviteur de la Parole vise encore la multitude de ceux qui sont sans Christ, à travers les disciples qui proclament, par leur vie et leur foi, que Jésus est Sauveur et Seigneur. Dans le disciple, la Parole implantée n'est pas moins active ni puissante que dans l'Apôtre qui la prononce. Elle est, en lui, force de salut pour ceux qui accueilleront son témoignage. Comment celui qui a entendu ne se sentirait-il pas, lui, à son tour, appelé à rendre témoignage ? Le monde qui ne connaît pas le Sauveur, mais le cherche à tâtons, n'est pas seulement celui en lequel il est plongé. C'est celui qu'il porte en lui. Au milieu de ce monde, il ne peut se tenir comme témoin si, par la chaîne des Apôtres et de leurs successeurs, il ne puise à la Puissance du Seigneur. Au milieu de ce monde, il ne peut être Lumière que si, constamment, il confronte ses paroles à la seule Lumière qui donne Vie aux hommes.

Yves-Bernard TRÉMEL, o. p.